

Déclaration du GOM (Groupe d'Opposition Municipale)

Lourdes, le 3 mars 2005

Le Maire de Lourdes rejette le référendum concernant le site du lac ; « car il ne peut faire autrement ». dit-il.

Cette interprétation fort judicieuse de la loi lui permet d'éviter « légalement » d'affronter la vox populi. C'est éminemment fort préjudiciable pour tous ceux qui croient en notre démocratie et au crédit de nos hommes politiques qui se disent la défendre ; ces déçus risquent fort de continuer à renforcer le camp des abstentionnistes, à l'heure où il est urgent de relancer le débat citoyen participatif. Quel gâchis !

Le maire de Lourdes dit que le projet n'existe pas encore (le bail n'est pas signé, le permis de construire n'a pas été délivré).

Il règne autour de cette affaire, un véritable flou artistique. JPA va créer à ce sujet un groupe de travail qui associera à la fois le GOM, l'ADDLLE, le CVL ; demande formulée par le GOM en octobre dernier en Conseil Municipal et rejetée par JPA ce jour là. Etonnant !

« Les Lourdaises et les Lourdais seront consultés (d'autant plus que le projet n'existe pas encore) » ; certes pas par un référendum, mais alors comment ?

Le GOM est malgré tout satisfait de constater que les 5 000 signataires ont compté pour convaincre JPA de modifier sa démarche.

Le GOM rappelle tout de même, que les fameux 5 000 Lourdaises et Lourdais sont hostiles à la privatisation du Baloum et Arrouach (construction de 60 studios avec piscine et 150 chalets), dans le souci de préserver leur patrimoine.

C'est une réalité incontestable, Monsieur le Maire, qu'il ne faudra pas oublier, et c'est bien là l'essentiel !!!